

# COMMUNIQUÉ N° 17 – LÉGISLATURE 2021/2026

---

## 1 PLAN CANICULE 2023 POUR LES COLLABORATEURS

La Municipalité a validé une nouvelle directive interne pour la gestion du déclenchement du plan canicule. Les horaires de la déchetterie ont notamment été modifiés et adaptés pour tenir compte des retours du terrain.

Les horaires canicule de la déchetterie sont les suivants :

lundi	08h00 – 12h30
mardi	<b>09h30</b> – 12h30
mercredi	08h00 – 12h30
jeudi au samedi	08h00 – 12h30

Entreprises : mardi 07h30 – 09h30

La Commune a déclenché 3 fois le plan canicule durant l'été 2023.

## 2 PERSONNEL COMMUNAL

Félicitations à nos trois apprenties employées de commerce qui ont réussi leur formation CFC et d'AFP. Elles ont quitté la Commune au terme de leur contrat d'apprentissage.

En raison de la nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle, la Municipalité a pris la décision de surseoir à l'engagement d'apprenti employé de commerce à la rentrée d'août 2023.

Un apprenti agent d'exploitation a débuté son apprentissage en date du 14 août 2023.

Du 3 au 14 juillet 2023, six jeunes gens habitants de la Commune ont participé aux nettoyages des classes du Collège des Buttes.

C'est avec plaisir que nous avons accueilli, en date du 1<sup>er</sup> août 2023, un nouveau collaborateur engagé en qualité de jardinier-paysagiste. Au bénéfice d'un CFC d'horticulteur option paysagiste, il a suivi la formation du brevet fédéral de contremaître paysagiste et passera prochainement les examens du brevet.

En date du 27 juillet 2023, le stagiaire a débuté sa collaboration pour un délai d'un an à l'Office du tourisme.

Nous avons procédé à l'engagement de deux auxiliaires de la déchetterie afin de permettre un meilleur tournus. Il s'agit de jeunes étudiants habitant à proximité de Rolle.

Nous avons procédé à l'engagement de deux auxiliaires techniscénistes pour étoffer l'équipe du Casino Théâtre.

Enfin, nous accueillerons, en date du 1<sup>er</sup> septembre, un co-responsable de la Police des constructions à 80 %. Cet habitant de Rolle possède une longue expérience dans le domaine de la Police des constructions.

Situation par rapport aux engagements décidés par la Municipalité suite aux recommandations Vicario et à l'acceptation par le Conseil communal du Préavis municipal 2021-2026 / N°31 Demande d'autorisation de dépassement de budget pour l'augmentation de postes à l'administration communale :

#### *Services Techniques + 1.6 ETP*

Police des Constructions +0.6 ETP      Engagement d'un co-responsable de la Police des constructions au 1<sup>er</sup> septembre 2023 (poste à 0.8 ETP, y compris un transfert de 0.2 ETP) ;

Voirie et Espaces Verts +1.0 ETP      Engagement d'un horticulteur, option paysagiste, au 1<sup>er</sup> août 2023 ;

#### *Sécurité publique + 0.5 ETP*

Engagement d'une collaboratrice administrative au 1<sup>er</sup> octobre 2023 ;

#### *Administration générale + 0.3 ETP*

Greffe municipal +0.3 ETP      Transformation d'un contrat de collaboratrice auxiliaire en contrat de durée indéterminée au 1<sup>er</sup> mars 2023, suite au transfert de 0.3 ETP du Contrôle des habitants (poste à 0.6 ETP) ;

#### *Bourse communale / Service des finances + 0.2 ETP*

Un transfert d'ETP doit avoir lieu. Les assurances sociales, actuellement pour 0.2 ETP au service RH, seront reprises par la Bourse comme le travail en relation avec les impôts frontaliers, effectués jusque-là par le Contrôle des habitants, pour 0.1 ETP.

Le Service des finances mettra prochainement au concours un poste à 0.5 ETP.

#### *Service RH + 0.2 ETP*

Concernant le Service RH, 0.2 ETP remplaceront auprès de la titulaire les 0.2 ETP des assurances sociales qui seront transférés au Service des finances. Il reste 0.2 ETP à recruter.

### **3 ENQUÊTES PUBLIQUES**

Depuis la dernière séance du Conseil communal, 5 demandes de permis de construire ont été mises à l'enquête publique et 3 demandes ont été dispensées d'enquête.

### **4 NATURALISATIONS**

Depuis la dernière séance du Conseil communal, 4 octrois de bourgeoisie ont été validés par la Municipalité.



## 5 EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

### 5.1 PERSÉIDES

L'association Projet Perséides a invité toutes les communes à éteindre leur éclairage public durant la nuit du 12 au 13 août.

Cette date est celle du maxima d'une des plus belles pluies d'étoiles filantes : les Perséides. L'action vise à offrir à toutes et à tous la possibilité d'admirer notre galaxie et à se réapproprier les mystères de la nuit.

Une information à ce sujet a été publiée sur le site de la Commune de Rolle et sur les réseaux sociaux, au moyen de fichiers-supports remis par l'association.

Pour participer à cette action, l'éclairage des quais et de l'île de La Harpe a donc été désactivé dans la nuit du 12 au 13 août, afin que la population puisse profiter de cet événement. A noter qu'il n'est pas possible d'élargir les secteurs pour l'extinction de l'éclairage public, et ceci pour des raisons techniques et des questions de sécurité.

### 5.2 LA NUIT EST BELLE

Dans le cadre des actions « économies d'énergie », la Commune de Rolle s'est également inscrite à l'opération « La Nuit est Belle » relayée par Région de Nyon dans le cadre du Grand Genève.

Cet événement, prévu le 22 septembre 2023, invite les communes, ainsi que les commerçants et entreprises, à participer à cette démarche.

En ce qui concerne la Commune, les mêmes conditions d'extinction que pour les « Perséides » seront mises en place. Une information sous forme de courrier sera distribuée à tous les commerçants afin de les inciter à participer à cette démarche.

## 6 INTEMPÉRIES DU 22 JUIN 2023

Les intempéries du 22 juin ont provoqué des dégâts sur la Commune, 5 arbres ont notamment été touchés, soit 2 sur le site du Camping, 1 dans le Bois des Vernes, 1 dans le Bois de la Bigaire et 1 au Parc des Eaux.

Une importante quantité de branches et de feuilles est également tombée et le service de piquet de la Voirie a rapidement procédé aux interventions urgentes pour assurer la sécurité et rouvrir au plus vite les axes de circulation. Les jours qui ont suivi ont été principalement dévolus au nettoyage et à l'évacuation des déchets.

La Commission des arbres a été activée pour faire un état des lieux. Il en résulte que plusieurs autres arbres ont été touchés et devront faire l'objet d'un abattage et certains nécessiteront des soins particuliers.

## 7 RUE DU TEMPLE / RUE DU NORD / PLACE DU MARCHÉ

Profitant des vacances scolaires et de la fermeture de certains commerces, les travaux de pose du revêtement bitumineux de couleur miel ont été effectués début août.

Cette intervention a nécessité la fermeture du carrefour rue du Temple / rue du Nord. La Place du Marché est dorénavant ouverte au public où tout un chacun est invité à se prélasser.



## 8 NOUVEAU POINT DE COLLECTE

Un nouveau point de collecte des ordures ménagères est disponible à la rue du Nord pour les habitants du quartier. Les ménages concernés ont reçu une lettre d'information dans ce sens.

## 9 NOUVELLE PLACE

Afin d'éviter des erreurs d'adressage pour les bâtiments jouxtant le Port Ouest (côté Jura), la Municipalité a décidé de rebaptiser ce secteur « Place Silas Pfund » en lieu et place de « Rue du Port ». Cette nouvelle dénomination a été choisie en mémoire du créateur et promoteur de la vie nautique de Rolle, M. Silas Pfund.

Une demande dans ce sens est en cours de traitement auprès du Canton.

## 10 RUE DES JARDINS

Les travaux de remplacement des collecteurs et des services de la rue des Jardins se sont terminés fin juillet. La pose du tapis final sera effectuée, quant à elle, lorsque les projets immobiliers privés longeant la chaussée seront achevés.

Les surfaces utilisées comme parkings provisoires et mises à disposition des habitants durant le chantier ont été rendues à leur fonction initiale.

## 11 RIVESROLLE – PROJET DE CENTRE D'ACCUEIL POUR RÉFUGIÉS À ROLLE

### 11.1 POSITION DE LA MUNICIPALITÉ

Une séance d'information publique le 26 juin 2023, en présence de la Conseillère d'État Mme Moret et du Directeur de l'EVAM (établissement vaudois pour l'accueil de migrants) M. Dürst, a officialisé ce projet d'accueil à RivesRolle. Un changement d'affectation de cet hôtel a été annoncé lors de cette présentation publique.

La Municipalité a décidé de prendre acte et de ne pas faire opposition au changement d'affectation de RivesRolle lors de la mise à l'enquête correspondante. La Municipalité a également exprimé sa volonté de mettre tout en œuvre pour que tout se passe bien pour la population et pour les migrants concernés.

### 11.2 PÉTITIONS CONTRE LE PROJET DE CRÉATION D'UN CENTRE D'ACCUEIL POUR RÉFUGIÉS À ROLLE

A ce jour, la Municipalité a reçu une pétition munie d'une quarantaine de signatures. Une autre pétition est accessible sur Internet, mais cette dernière n'a pas encore été déposée auprès de l'Administration communale.

## 12 VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIÈRE : COMMENT VIVRE, HABITER ET SE DÉPLACER EN 2050 ?

À l'heure de la crise écologique, ces questions sont déterminantes pour notre bien-vivre collectif.



Afin d'y répondre, les partenaires du Grand Genève – le Canton de Genève, le Pôle métropolitain du genevois français et la Région de Nyon – travaillent ensemble sur le projet de la Vision territoriale transfrontalière. Son objectif est de penser et conceptualiser l'aménagement du territoire du Grand Genève en impliquant, à la fois, les techniciennes et techniciens du territoire, mais aussi les citoyennes et les citoyens des différentes régions. Les travaux et réflexions de ces acteurs serviront notamment à nourrir la planification directrice cantonale 2050.

Suite aux ateliers citoyens qui ont eu lieu ce printemps, **un événement public est organisé au Pavillon Sicli (Genève) le jeudi 21 septembre 2023 de 18h00 à 20h30**. Au programme, une "Visite dans le Grand Genève de demain" sous la forme d'une table-ronde et d'une immersion autour de la maquette interactive du Grand Genève avec les professionnels du territoire. Un apéritif de clôture sera offert aux participants.

Information sur [grand-geneve-en-transition.org/participation-citoyenne](https://grand-geneve-en-transition.org/participation-citoyenne)

Lieu : Pavillon Sicli, route des Acacias 45, 1227 les Acacias

Date : jeudi 21 septembre 2023, 18h00-20h30

## 13 CYCLOMANIA

La Commune de Rolle rejoint cette année Nyon, Gland et Prangins pour lancer un défi à leurs habitants : rouler le plus possible à vélo durant tout le mois de septembre pour collecter des points et gagner des prix.

Le vélo est le moyen de transport idéal pour les trajets courts du quotidien. Dans le but d'encourager ce mode de déplacement, les Communes de Nyon, Prangins, Gland et Rolle s'associent pour lancer l'un des 24 défis régionaux Cyclomania qui se dérouleront du 1<sup>er</sup> au 30 septembre.

Pour participer, rien de plus simple : il suffit de télécharger l'application Cyclomania, de s'inscrire au [défi Nyon-Prangins-Gland-Rolle](#), puis d'enregistrer ses trajets à vélo au moyen du traçage automatique ou manuel afin de collecter des points. De nombreux prix instantanés sont à gagner. Un tirage au sort permettra également de gagner deux nuitées pour deux personnes dans l'un des hôtels lifestyle de Faern, nichés dans les Alpes suisses à Arosa et à Crans-Montana.

## 14 SEMAINE ROLLOISE DU CLIMAT

Dans le cadre du lancement de son plan climat et de l'obtention du label Cité de l'énergie, la Commune de Rolle organise sa Semaine Rolloise du Climat **du 19 au 24 septembre 2023**. L'objectif de l'événement est de sensibiliser, mobiliser et engager la communauté locale pour promouvoir la durabilité et la transition écologique.

Diverses activités, visites, ateliers et conférences seront proposées tout au long de la semaine, couvrant des thématiques variées et des publics cibles différents (atelier sculpture/récup avec les enfants, présentation du chauffage à distance, conférence, visite de jardins de permaculture, expositions, etc.)

Le samedi, une journée festive rassemblant stands associatifs, restauration et animations (escape game du climat, bateau solaire, cosmétiques naturels, réparation de vélo, fresque du climat, etc.) sera organisée. Cette manifestation se déroulera autour du Château, où des infrastructures aussi légères que possibles (dans un esprit de sobriété) seront installées.



La journée du samedi se clôturera par une cérémonie de présentation du Plan climat et de remise du label « Cité de l'énergie » dès 17h, suivie d'un court spectacle d'Yvan Richardet sur le thème du climat et d'un apéritif offert par la Commune.

En parallèle, une exposition sous forme de parcours didactique et participatif, « la balade du futur », sera installée sur le territoire communal, du 15 septembre au 29 octobre. Cette dernière permettra aussi de récolter des idées et avis de la population sur la transition écologique dans leur ville. Les participants pourront gagner des prix lors d'un tirage au sort qui aura lieu durant la partie officielle du samedi 23 septembre.

Toute la programmation sera indiquée sur : <https://www.rolle.ch/semaine-climat>

## 15 RECOURS CONTRE LA FACTURE SOCIALE 2019

Les treize communes vaudoises, dont Rolle, qui ont fait recours contre la décision sur la participation à la facture sociale et aux péréquations cantonales 2019, ont obtenu du Tribunal fédéral le 22 juin 2023 que les Départements concernés du Canton prennent de nouvelles décisions quant à la facture sociale et la péréquation 2019.

## 16 LOI SUR LES ARBRES

Le premier janvier 2023, une nouvelle loi cantonale dans le domaine de la nature et du paysage est entrée en force : la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP). Celle-ci sera complétée d'un règlement d'application dont l'entrée en vigueur est escomptée d'ici le premier trimestre 2024. Toutefois, depuis l'entrée en vigueur de la LPrPNP, un certain nombre d'articles du règlement communal sur la protection des arbres ne sont plus applicables. En particulier, l'article 2 dudit règlement définissant le champ d'application.

En effet, depuis le 1er janvier 2023, une procédure d'autorisation d'abattage avec enquête publique est requise pour tous les « arbres, les allées d'arbres, les cordons boisés, les bosquets, les haies vives, les buissons, les vergers et fruitiers haute tige non soumis à la législation forestière » indépendamment de leur taille. Les haies monospécifiques ou non indigènes ne sont quant à elles plus soumises à cette obligation.

Par ailleurs, la Commune va entreprendre prochainement la mise à jour de son inventaire des arbres et en particulier celui des arbres remarquables, qui bénéficieront d'une protection spéciale, selon la LPrPNP.

En cas de doutes ou de questions concernant l'applicabilité de cette nouvelle loi ou du règlement communal, les Services techniques pourront vous répondre. Vous pouvez aussi trouver plus d'informations sur le site internet du Canton, à l'adresse suivante : <https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage>

Rolle, le 21 août 2023

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Monique Choulat Pugnale



La Secrétaire



Tu Wüst

